

Commune d'Ayguesvives

Réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2016

L'an deux mille seize, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

M. OBERTI Jacques, Maire,

Etaient présents : ADAM Pascal, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, LAFFONT Maryse

Procurations : CHAUVET Michel a donné procuration à VATIN Marc

Date de la convocation : 31 mai 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 16
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016
- PLU - Application nouvelle réglementation
- PLU – Convention Commune / Sicoval : coût
- PLU – Demande de subvention DGD
- Convention Commune / Sicoval concernant la mise à disposition du service ADS – Modalités financières
- Vente d'un terrain communal situé à Ticaille
- Modification et versement de l'Attribution de Compensation 2016
- Accord de principe concernant les travaux d'extension et de rénovation des écoles et du restaurant scolaire - Recours au « Services aux Communes » du Sicoval – Architecte
- Modification du Comité de Pilotage Travaux Ecoles – Restaurant scolaire
- Convention Commune / Convivencia : Festival 2016
- Convention Commune / DGFIP : Adhésion à TIPI (Titre payable par internet)
- Demande de subvention système de plonge au restaurant scolaire
- Demande de subvention chariot bain-marie
- Demande de subvention robinets thermostatiques
- Demande de subvention réfection toiture et sol MJC
- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

H. Grelat est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2 - Modification de l'ordre du jour

M. le Maire annonce que la question suivante est retirée de l'ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

3 - Délibération 2016/06/01 : PLU - Application nouvelle réglementation

A Maurel expose que POS et PLU étaient jusqu'à présent sur le même modèle de règlement. Le Décret du 28 décembre 2015 portant sur la modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2016, propose une restructuration thématique du règlement en cohérence avec la nomenclature de la loi ALUR articulée autour de 3 thèmes, afin de rendre plus lisible le règlement :

- où construire ?
- comment insérer sa construction dans son environnement ?
- comment se raccorder aux réseaux ?

Le Règlement du nouveau PLU doit être rédigé à partir de ces textes, et il est nécessaire de délibérer dans ce sens.

Réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2016

M. le Maire signale qu'Ayguesvives sera la première commune du Sicoval à adopter le nouveau règlement. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un changement fondamental puisque la structure reste identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application des nouvelles dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

4 – Délibération 2016/06/02 : PLU – Convention Commune / Sicoval : coût

A Maurel rappelle la délibération en date du 8 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord de principe pour poursuivre l'élaboration de son document d'urbanisme et le mettre en conformité avec les objectifs fixés par la loi ALUR, le Sicoval accompagnant la Commune dans ce travail.

Depuis le 1^{er} avril 2016, les prestations réalisées par les services du Sicoval concernant les missions d'élaboration ou d'évolution d'un document de planification urbaine tel qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont facturées aux communes à hauteur de 75% du coût réel.

Le prix global du PLU s'élève à 32 838 €, selon la répartition suivante :

DIAGNOSTIC	30%	9 851,40
PADD	20%	6 567,60
REGLEMENT	40%	13 135,20
CONCERTATION DES PERSONNES PUBLIQUES et APPROBATION	10%	3 283,80

M. le Maire précise que la Commune ayant démarré le Diagnostic et le PADD avant le vote du Sicoval (7 mars 2016), ces étapes ne seront pas facturées. Seront facturées les étapes suivantes, à savoir Règlement et Concertation des personnes publiques et approbation.

Il s'agit donc de passer une convention avec le Sicoval pour la poursuite de l'élaboration du PLU pour un coût de 16 419 € pour la commune.

M. le Maire ayant signé la convention en tant que Président du Sicoval, il demande que soit ajoutée la mention « ou son représentant » au sujet de la signature dans le texte de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le conventionnement avec le Sicoval pour la suite de l'élaboration du PLU pour la somme de 16 419€.

Abstention = 1	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire fait un rappel historique : le Sicoval a mis en place le service d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme du fait du désengagement de l'Etat, et compte-tenu des marges financières disponibles à l'époque au Sicoval.

Puis, période de rationalisation obligeant, le Sicoval s'est posé la question des services gratuits aux communes et de la redistribution d'argent sous forme de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Les communes ont nettement montré le souhait de passer à un service payant (à 75% du coût réel) mais de maintenir la DSC au niveau le plus élevé possible, ceci dans un esprit de solidarité et pour éviter la surconsommation du service sans réel mobile.

Aujourd'hui, le Sicoval réfléchit à l'opportunité de passer en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui puisse garantir néanmoins aux communes leurs prérogatives en matière d'aménagement communal. La loi prévoit d'ailleurs que cette question soit soumise au vote du Sicoval et des communes.

Le moment peut paraître propice car :

- le PLUI représente une économie non négligeable pour le Sicoval et pour les communes (plusieurs centaines de milliers d'euros) ;
- toutes les communes du territoire sont dans une démarche de mise en conformité de leurs documents avec le SCOT ;
- le PLUI serait l'adjonction de tous les PLU avec l'engagement de respecter la gouvernance à 36 communes ;
- dans une vision supra communale, les communes auront de toute façon l'obligation début 2017 de délibérer sur le passage en PLUI ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est donnée prioritairement pour accompagner financièrement l'élaboration des PLUI.

5 – Délibération 2016/06/03 : PLU – Demande de subvention DGD

A. Maurel rappelle que depuis le 1^{er} avril 2016, les prestations réalisées par les services du Sicoval concernant les missions d'élaboration ou d'évolution d'un document de planification urbaine, sont facturées mais éligibles à subvention de l'Etat à hauteur de 50%, avec un maximum de 20 000 € et soumis à enveloppe globale d'attribution.

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'Etat par le biais de la Dotation Générale de Décentralisation pour la somme de 16 419 € correspondant au coût que représente l'élaboration du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours à la DGD pour l'élaboration du PLU.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

6 – Délibération 2016/06/04 : Convention Commune / Sicoval concernant la mise à disposition du service d'Application du Droit du Sol (ADS) – Modalités financières

A. Maurel rappelle à l'assemblée la convention de mise à disposition de services entre Ayguesvives et le Sicoval relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme (ADS), signée en date du 21 mars 2010.

Une nouvelle convention stipule la refacturation des services aux communes selon une grille tarifaire élaborée sur la base :

- du coût complet du service ADS retenu à 75% du coût réel pour le Sicoval ;
- du nombre d'actes délivrés en 2015, pondérés selon un coefficient qui permet de traduire la réalité du temps de travail.

Actes délivrés	Coefficient de Pondération	Coût réel à l'acte pondéré
Permis de Construire	1	332
Déclaration Préalable	0.7	232
Permis d'Aménager	1.2	398
Permis de Démolir	0.8	266
CU b / PC Modificatifs	0.4	133

M. le Maire explique que les tarifs ont été calculés sur la base du nombre d'actes effectués l'année précédente, en considérant qu'il n'y avait pas a priori de typologie d'actes.

Les communes seront prélevées sur leur attribution de compensation.

En fin d'année 2016, un rattrapage financier pourra être effectué s'il y a trop d'écart entre le temps passé par les services et le type d'acte. Ainsi, la tarification pourrait s'affiner.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Sicoval pour la mise à disposition du service ADS.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

M. le Maire expose la question de la facturation de la mise à disposition aux communes du matériel du Sicoval : tentes, barrières, grilles...

Un tarif unique de 277 € par manifestation a été voté, assorti par la suite d'un second tarif de 100 € pour les petites manifestations (soit une tente ou moins de 10 barrières...), pour atténuer la charge des communes.

Beaucoup de maires, n'ayant pas de marges financières pour les manifestations, ont colporté de fausses informations incriminant le Sicoval. Or, le pacte financier fiscal a été voté en Conseil de Communauté à plus de 80% des suffrages. Il prescrit une baisse modérée de la Dotation de Solidarité Communautaire mais la facturation des services.

A Ayguesvives, cela a eu le mérite de mieux raisonner la réservation de matériel pour les manifestations sans priver les associations du matériel qu'elles ont demandé in fine.

7 – Délibération 2016/06/05 : Vente d'un terrain communal situé à Ticaille

M. le Maire rappelle la délibération du 17 Décembre 2012, accordant le détachement d'une partie de la parcelle communale G 574 pour permettre aux Consorts Martellozzo la vente de la parcelle G 382 au lieu-dit Ticaille en créant un accès différé sécurisé valorisant le bien au demeurant constructible.

Pour éviter toute ambiguïté vis-à-vis des tiers, il a été décidé que le m² cédé (non constructible) serait vendu au même tarif que le m² constructible.

La parcelle des Consorts Martellozzo sera cédée en totalité accès compris à 80 000 €, et la Commune cèdera sa parcelle de 198 m² pour un montant de 8 814.56 €.

F. Emery rappelle qu'il avait été convenu que l'acquéreur ne devait pas planter de haie empêchant la visibilité en sortie, et elle insiste sur la nécessité que cette mesure soit inscrite dans le temps.

A. Maurel fait remarquer que c'est un secteur très contraint en matière d'urbanisme car proche de l'aqueduc de Gilade (classé) et du Canal du Midi.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle G 574 aux Consorts Martellozzo pour un montant de 8 814.56€.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

8 – Délibération 2016/06/06 : Modification et versement de l'Attribution de Compensation 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de Compensation (AC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) par douzième dès le mois de janvier. Ce versement par douzième nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2016 :

Les AC présentées en annexe 1 au titre de l'année 2016 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- la régularisation des participations des communes du Sivos, à la charge des communes membres, déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance ;
- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement (délibérations du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012) ;
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols.

Compétence Voirie : modification des AC «voirie » 2016

Le Conseil de Communauté du 4 janvier 2016 a adopté le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communautaires et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Il détermine le montant de la retenue sur AC à partir du choix réalisé par chacune des communes sur le montant des enveloppes pour la période 2016-2018 et sur le mode de financement de l'investissement. Le montant de la retenue sur AC tient également compte de la régularisation de la période 2012-2014.

M. le Maire propose :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes et des retenues sur AC correspondantes, tels qu'ils apparaissent en annexe 2 ;
- d'approuver les montants des AC 2016 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- de verser aux communes par douzième le montant de l'AC 2016 ;
- de prélever de ce versement la participation au budget Equipements Intercommunaux pour les communes concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

9 – Délibération 2016/06/07 : Accord de principe concernant les travaux d'extension et de rénovation des écoles et du restaurant scolaire - Recours au « Services aux Communes » du Sicoval – Architecte

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école a connu une progression continue et connaît aujourd'hui une relative stabilisation de ses effectifs. La fréquentation de la restauration scolaire est importante avec une progression du pourcentage d'enfants qui mangent à midi.

En 2013, deux classes préfabriquées en location ont dû être installées sur le terrain de l'élémentaire.

Une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de la globalité du groupe scolaire, a été réalisée en 2010 par le CAUE.

En 2015, la société Vitam, programmiste, a remis un Programme Technique Détaillé sur la rénovation et l'extension de l'école et du restaurant scolaire, commandé par la commune.

Aujourd'hui, il y a lieu de démarrer la mise en œuvre ce projet dont l'estimation totale s'élève à 1 500 000 € TTC.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa compétence « Service aux communes », le Sicoval a été sollicité pour la mise à disposition de son service « Bâtiments et Architecture » pour mener à bien la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour cela, il fait part du devis-programme proposé qui s'élève pour l'ensemble des trois phases à 55 960 € HT (école élémentaire, restaurant scolaire, école maternelle).

La Commune s'engage fermement sur la première phase (étude globale et extension de l'école élémentaire). Elle s'inscrit donc dans un principe de travail global sur l'ensemble du complexe scolaire.

Les deux autres phases, école maternelle et restaurant scolaire, seront réalisées selon les marges de manœuvre financières de la commune.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet phare du mandat, avec celui de la médiathèque.

Ce projet est bien sûr assorti d'objectifs de développement durable, de mutualisation des locaux, de coûts de fonctionnement réduits, d'utilisation de matériaux en adéquation avec l'usage en présence des enfants...

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord de principe concernant les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire-restauration avec le recours au Sicoval pour la maîtrise d'œuvre.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

10 – Délibération 2016/06/08 : Modification du Comité de Pilotage Travaux Ecoles – Restaurant scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de constituer un Comité de Pilotage concernant l'extension et la rénovation des écoles et du restaurant scolaire.

Outre les Adjoints qui travaillent sur les grands domaines du projet, Finances, Bâtiments, Scolaire, Péri et Extra-scolaire, il est important que les élus soient mobilisés pour suivre son élaboration.

La liste est donc ouverte, et le projet sera évidemment travaillé aussi dans les commissions.

S. Pinaud demande si la réalisation du parking fait partie du projet.

M. le Maire répond qu'a priori non, car la problématique du stationnement est beaucoup plus large. Il s'agirait sans doute de déplacer la voie. Mais il est possible de travailler sur l'optimisation du stationnement.

S. Daza évoque la possibilité de créer une entrée supplémentaire. Cependant, le Plan Vigipirate oblige la surveillance des entrées/sorties et donc mobilise la présence d'un agent au portail 1h30 midi et soir. Si on multiplie les entrées, il faudra mobiliser un agent supplémentaire.

S. Pinaud, F. Emery et J. Follet sont candidats pour participer au Comité de Pilotage.

M. le Maire propose donc que le Comité de Pilotage pour les travaux aux écoles soit constitué des personnes suivantes :

- J. Oberti	- P. Adam
- J. Sartori	- F. Emery
- D.S. Daza	- J. Follet
- M. Vatin	- S. Pinaud

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la composition du Copil Travaux aux écoles.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

11 – Délibération 2016/06/09 : Convention Commune / Convivencia - Festival 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation depuis plusieurs années du Festival Convivencia sur le Canal du Midi, dont une étape à Ayguesvives.

S. Daza explique qu'il s'agit là d'une organisation importante qui mobilise beaucoup de monde en journée et en soirée, tant pour le Sicoval que pour la Commune.

Les pré-ados doivent intervenir également pour proposer une animation slam.

M. le Maire précise qu'il s'agit cette année du vingtième anniversaire du festival, maintenu sur les 4 étapes du territoire sicovalien malgré une baisse importante de la subvention du Sicoval à l'association.

Il note à cette occasion que la Commune a maintenu sa subvention identique à celle de l'année précédente.

Pour 2017, le Sicoval réfléchit à la meilleure façon de soutenir le festival en allégeant sa charge financière liée à la programmation culturelle, ceci afin de maintenir les étapes sur son territoire.

S. Daza note que l'étape d'Ayguesvives est désormais un rendez-vous incontournable et bien identifié pour les Ayguesvivois.

M. le Maire précise que le festival Convivencia s'inscrit également dans le lien de la Commune avec le Canal du Midi, et notamment dans la perspective du projet de halte fluviale qui poursuit son chemin et rencontre un accueil très positif des institutions.

Il propose qu'une convention soit signée entre la Commune et l'Association Convivencia et qu'une participation financière d'un montant de 3 500 € soit versée.

L'association s'engage à organiser la présentation de deux concerts et assurera la responsabilité artistique de cette soirée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire quant au festival Convivencia.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

12 – Délibération 2016/06/10 : Convention Commune / DGFIP : Adhésion à TIPI (Titre payable par internet)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités territoriales la possibilité d'un paiement automatisé : le TIPI (Titres Payables par Internet), c'est-à-dire : permettre le règlement des titres de recettes par carte bancaire sur Internet, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé, par utilisation de la page de paiement de la DGFIP (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>).

Pour cela, il est nécessaire de passer une convention avec la DGFIP.

P. Adam explique qu'il s'agit d'une véritable attente de la part des usagers. Ce service aura un très faible coût pour les usagers.

M. Vatin précise que le site de la Commune proposera un lien dynamique vers le portail de paiement.

S. Daza demande la date de mise en place du TIPI.

P. Adam répond qu'il sera mis en place certainement en même temps que le « portail famille » début 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Commune / DGFIP pour l'adhésion à TIPI.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

13 – Délibération 2016/06/11 : Demande de subvention système de plonge au restaurant scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel de plonge du restaurant scolaire est vétuste et n'est plus adapté au nombre de repas servis.

Après étude, le choix s'est porté sur un appareil automatisé qui permettra de libérer ponctuellement un agent. Il est nécessaire de réaliser des travaux connexes tels que porte d'accès, aménagements, alimentation électrique... pour un total de 35 855.29 € HT.

J. Sartori explique que ce nouvel équipement permettra de réorganiser le service en salle et sans doute de différer l'agrandissement de la salle de restauration.

S. Daza demande que la réorganisation soit pensée en partenariat avec l'ALAE.

P. Adam note beaucoup de modifications tant structurelles qu'organisationnelles dont on attend des résultats probants.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un système de plonge au restaurant scolaire, selon les devis proposés.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

14 – Délibération 2016/06/12 : Demande de subvention pour un chariot bain-marie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation du service de restauration scolaire et afin d'éviter le gaspillage alimentaire et la meilleure gestion des déchets, il souhaite équiper le restaurant scolaire d'un deuxième chariot bain-marie.

P. Adam précise que le premier chariot mis en service en maternelle donne satisfaction.

M. le Maire propose le devis de l'entreprise AVLIS pour un montant de 1000 € HT.
Le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un chariot bain-marie, selon le devis proposé.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

15 – Délibération 2016/06/13 : Demande de subvention robinets thermostatiques

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le remplacement des robinets de chauffage par des robinets thermostatiques à l'école, dans le but de mieux gérer les dépenses de chauffage et donc d'effectuer des économies d'énergie et d'assurer un meilleur confort des occupants.

Il propose le devis de l'entreprise Sarl GUILLOUD pour un montant de 1 778.80 € HT.
Le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'installation de robinets thermostatiques à l'école, selon devis proposé.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

16 – Délibération 2016/06/14 : Demande de subvention réfection toiture et sol MJC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des sols et de la toiture des locaux de la MJC impose des travaux de rénovation afin de conserver et maintenir en état le patrimoine immobilier.

Il propose les devis suivants :

- Sarl BERNARD Construction (toiture) pour un montant de 17 174.81 € HT.
- Sarl MONTANE (sols) pour un montant de 8 803.95 € HT.

S'agissant de dépenses liées à l'économie d'énergie (toiture) la Commune peut prétendre entrer dans la démarche « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » TEPCV. Mais pour cela le devis doit répondre à un cahier des charges précis.

Au vu du montant, P. Adam pense que ce n'est pas le cas.

M. le Maire propose de délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental pour subvention selon devis proposés, et de demander des devis complémentaires pour la toiture afin de bénéficier éventuellement de fonds du TEPCV.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation de la toiture et des sols de la MJC.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 16	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

Questions diverses

- M. le Maire informe l'assemblée de l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental pour l'achat d'un four mixte et divers matériels au restaurant scolaire.
- P. Adam informe que les travaux pour la plonge au restaurant scolaire dépassent de 11 500 € l'affectation budgétaire initiale car il faut tirer une ligne électrique supplémentaire. Il faudra donc puiser dans la réserve des dépenses imprévues d'investissement.
- S. Pinaud informe de l'accueil à l'Orangerie le vendredi 24 juin prochain du Président du Conseil Départemental, de la Présidente du Conseil Régional, du Député et du Président du Sicoval pour un repas. Les membres du Conseil Municipal sont invités.
- S. Daza précise à cette occasion que l'école doit occuper le parc ce jour-là pour un spectacle chanté. Elle propose que soit inauguré l'arbre de la paix en même temps. M. le Maire dit que le symbole serait fort mais qu'il faut faire en fonction de l'emploi du temps serré des personnalités.

- M. Vatin relate la polémique qui a cours à Villefranche du Lauragais au sujet de la facturation des déchets supplémentaires générés par les couches chez les assistantes maternelles libérales. M. le Maire explique que sur le Sicoval, la redevance incitative mise en place donne la possibilité de tracer le surcoût et de l'imputer aux familles.
- M. Vatin informe que le compostage mis en place au restaurant scolaire fonctionne très bien. M. le Maire signale que l'école d'Ayguesvives pourrait probablement être sélectionnée par l'Inspection Académique de Haute-Garonne en tant qu'école pour le développement durable, en plus de la démarche d'Ecole à Energie Positive.
- A. Maurel signale la prochaine réunion de présentation des modifications sur le PLH, mardi 14 juin 2016 à Baziège.
- S. Daza signale la prochaine réunion du Contrat Enfance Jeunesse mercredi 15 juin à Montgiscard.
- M. le Maire informe de la modification des tarifs de l'ALSH vacances scolaires avec mise en place d'une grille tarifaire Unique. Cependant certains paliers étant importants, il y a des retours très négatifs au Sicoval.
- S. Daza informe du démarrage prochain du chantier d'harmonisation des Règlements Intérieurs des ALSH au niveau Sicoval.
- M. le Maire informe de même pour l'étude de l'évolution des tarifs ALAE et Restaurant Scolaire.
- S. Daza demande où en est l'installation des panneaux lumineux. Le Syndic du Centre Commercial doit se prononcer sur l'implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.